

# DAS

Diplôme de formation continue  
Diploma of Advanced Studies

## Disciplines artistiques et sportives de l'enseignement primaire

2024 > 2026



Institut universitaire de formation pour  
l'enseignement | IUFE



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE



## Direction et coordination

- **Prof. Benoît Lenzen**, Institut universitaire de formation pour l'enseignement (IUFE) et Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE), Université de Genève

## Secrétariat

- **Mme Myriam Vitali Capraro**, Institut universitaire de formation pour l'enseignement (IUFE), Université de Genève

## Intervenant-es

Professeur-es et collaborateurs/trices de l'Université, enseignant-es du DIP

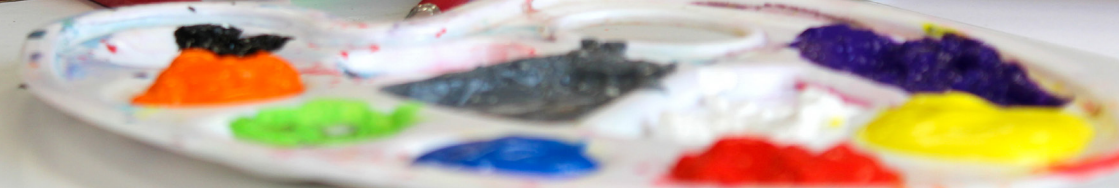


Offrir une formation en cours d'emploi  
basée sur l'acquisition de compétences professionnelles,  
dans quatre orientations en lien avec la discipline  
d'enseignement des candidat-es:  
arts visuels, musique, rythmique, éducation physique

### **Un programme qui s'adapte à la réalité professionnelle des enseignant-es**

Le Diplôme de formation continue en disciplines artistiques et sportives de l'enseignement primaire (DAS MDAS) évolue au gré de ses éditions successives, en s'adaptant aux besoins du DIP et des participant-es tout en conservant ses principes fondateurs:

- une part importante de formation pratique, concrétisée par un stage en responsabilité supervisé par des formateurs/trices de terrain et des séminaires d'analyse et de régulation des pratiques (SARP);
- une mutualisation de la formation en didactique avec d'autres programmes de formation à l'enseignement, favorisant les contacts avec d'autres futur-es enseignant-es et une connaissance des enjeux spécifiques des différents ordres d'enseignement;
- des unités de formation dans le domaine des sciences de l'éducation, favorisant une culture commune servant de socle au processus de professionnalisation;
- une attention particulière portée à l'articulation entre généralistes et spécialistes, qui fait l'objet d'un dispositif ad hoc;
- un adossement de la formation à la recherche en didactique et en sciences de l'éducation.



## Public

Enseignant-e (arts visuels, musique, rythmique, éducation physique) déjà recruté-e par un établissement de l'enseignement primaire public genevois (taux d'activité maximum de 70%) et n'ayant pas encore de formation professionnelle spécifique.

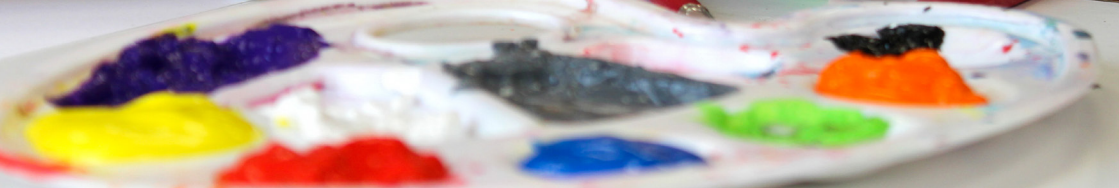
## Objectifs

- Acquérir les gestes professionnels pour enseigner les disciplines artistiques ou sportives à l'école primaire et évaluer les élèves dans ces disciplines
- Maîtriser des concepts didactiques et des sciences de l'éducation et construire des outils pour analyser sa propre pratique d'enseignement ou celle d'autrui en vue de la faire évoluer
- Développer une réflexion sur les pratiques artistiques ou sportives et leur transposition dans les plans d'études, les moyens d'enseignement et les pratiques à l'école primaire

## Compétences visées

A l'issue de la formation, les participant-es sont en mesure de:

- mobiliser des connaissances et une compréhension de niveau tertiaire dans le domaine de l'enseignement des activités artistiques ou sportives;
- proposer des solutions innovantes aux problèmes d'enseignement-apprentissage propres à la discipline enseignée à l'école primaire;
- faire, au regard des instructions officielles et des résultats de la recherche, des choix rationnels en matière d'objectifs et de contenus d'enseignement, de méthodes pédagogiques et d'outils d'évaluation;
- transmettre, à l'oral et à l'écrit, des contenus et consignes clairs, en utilisant le langage de la discipline enseignée et en adaptant le vocabulaire au niveau des élèves;
- acquérir de manière autonome des connaissances pertinentes, les évaluer et les intégrer à leur pratique enseignante.



## Méthodes pédagogiques

- Valorisation et prise en compte de l'expérience dans et pour la pratique
- Analyse de pratiques, à partir de vidéos ou d'autres traces, favorisant la réflexion entre pairs et avec les intervenant-es
- Planification individuelle ou collective de séquences didactiques
- Conception et mise à l'épreuve d'instruments d'évaluation
- Lectures individuelles permettant d'introduire ou d'approfondir certaines notions
- Présentation et discussion de productions individuelles ou collectives

## Organisation

- Durée: 3 semestres (début au semestre de printemps suivant l'engagement des candidat-es par le DIP).
- Nombre de crédits ECTS: 40 (incluant 10 crédits d'équivalences pratiques pour la pratique professionnelle hors stage accompagnée par le DIP).
- Structure: Unités de formation (UF) regroupées selon trois domaines distincts:

### **1. Pratique et analyse de l'enseignement**

### **2. Profession enseignante au primaire**

### **3. Didactique de la discipline scolaire**

Le premier domaine articule des séminaires d'analyse et de régulation des pratiques (SARP) et un stage que les participant-es réalisent dans leurs propres classes durant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> semestres, sous la supervision de formateurs/trices de terrain.

Le deuxième domaine comporte des UF transversales semestrialisées et une UF étalée sur deux semestres de la formation.

Les UF du troisième domaine sont mutualisées avec d'autres programmes de formation à l'enseignement.



## Domaine 1 |

### Pratique et analyse de l'enseignement

- Pratique de l'enseignement accompagnée et analysée
- Pratique de l'enseignement supervisée et analysée

## Domaine 2 |

### Profession enseignante au primaire

- Séminaire Introduction à la profession enseignante
- Articulation de l'enseignement des spécialistes et des généralistes à l'école primaire
- Introduction à la psychologie du développement cognitif (option)
- L'évaluation au service des apprentissages dans les disciplines artistiques et sportives

## Domaine 3 |

### Didactique de la discipline scolaire (selon les trois domaines d'enseignement)

#### Pour les enseignant-es de musique et rythmique

- Didactique de la musique: vocalité (option)
- Arts visuels et musique – Didactique de la discipline: Discipline de référence et discipline scolaire

#### Pour les enseignant-es d'arts visuels

- Corporéité, arts et développement (option)
- Arts visuels et musique – Didactique de la discipline: Discipline de référence et discipline scolaire

#### Pour les enseignant-es en éducation physique

- Enseignement des activités artistiques et d'entretien en éducation physique
- Éducation physique – Didactique de la discipline: Discipline de référence et discipline scolaire



## Le stage en bref

### Objectifs spécifiques

Le stage est fondamentalement orienté par l'intégration et la progression des stagiaires concernant les deux dimensions travaillées en séminaires d'analyse et de régulation des pratiques (SARP): (1) la planification et la gestion didactique des apprentissages; et (2) la gestion de l'enseignement et la conduite de classe.

Afin de mieux cibler le projet formatif, le projet de formation fixe au moins trois problématiques relatives aux deux dimensions mentionnées auparavant. Ces problématiques seront éprouvées à travers la mise en œuvre des planifications et de la conduite de la classe auprès d'un ou deux\* groupe-classe choisi(s) par les stagiaires, sous la supervision de formateurs/trices de terrain (FT).

\* En fonction de la discipline: pour les arts visuels et l'éducation physique, il s'agit de suivre un groupe-classe; pour la musique ou la rythmique dont les leçons ne durent en général qu'une période, il s'agit de suivre deux groupes.

### Organisation du stage

La durée du stage est de 23 semaines, réparties sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> semestres de la formation (voir sur la page Web de l'édition du programme correspondante les horaires de ces deux semestres pour les dates exactes). L'appariement entre les stagiaires et les FT se fait lors du SARP précédant le début du stage, auquel participent tous les FT (voir sur la page Web de l'édition du programme correspondante l'horaire du 2<sup>e</sup> semestre pour la date exacte). Après ce SARP et avant la 1<sup>ère</sup> visite des FT, de manière conjointe et en fonction des éléments travaillés en SARP, les stagiaires et les FT remplissent le projet de formation du stage. Ils et elles l'annexent au dossier d'évaluation et veillent à ce que l'ensemble des rubriques soient remplies de manière détaillée. Ce projet de formation du stage est signé par les deux parties et une copie est envoyée par chaque FT au formateur ou à la formatrice universitaire (FU) qui





coordonne le stage. Le délai pour la signature de ce contrat est fixé au maximum un mois après le début du stage.

Les FT observeront la pratique des stagiaires et consigneront leurs constats par écrit en fonction de l'instrument d'observation. Deux visites d'observation effectuées par les FT (une par semestre), suivies de deux séances de concertation (60 minutes maximum), auront pour objectif d'étayer les enjeux professionnels du projet de formation définis conjointement entre chaque FT et chaque stagiaire. En cas de besoin, les FT peuvent solliciter une 3<sup>ème</sup> visite ainsi que la tenue d'une séance de concertation élargie avec le/la FU qui coordonne le stage.

Une séance tripartite certificative de 90 minutes maximum se tiendra dès la fin du stage (voir l'horaire du 3<sup>e</sup> semestre pour la période fixée), durant laquelle les stagiaires, FT et FU rempliront et co-signeront les documents d'évaluation.





## Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation peuvent varier selon les UF et les enseignant-es: examen écrit, examen oral, rapport individuel ou de groupe, etc. Une participation active et régulière aux enseignements en présence est exigée, ainsi qu'une participation aux activités collaboratives.

## Titre obtenu

Le **Diplôme de formation continue en disciplines artistiques et sportives de l'enseignement primaire** de l'Institut universitaire de formation pour l'enseignement de l'Université de Genève est délivré sur proposition du Comité de programme aux participant-es ayant suivi l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux conditions de contrôle des connaissances des UF.



## Renseignements pratiques

### Conditions d'admission

Peuvent être admises comme candidates au Diplôme, les personnes qui à la fois:

- sont titulaires d'un baccalauréat universitaire, d'un bachelor HES ou d'un titre jugé équivalent;
- occupent un poste d'enseignement dans un établissement de l'enseignement primaire genevois, au maximum avec un taux d'activité de 70%;
- sont autorisées par leur direction à suivre la formation.

Une admission sur dossier est néanmoins possible pour des enseignant-es engagé-es dans d'autres institutions d'enseignement primaire.

### Inscription

- Modalité d'inscription en ligne sur:  
[www.unige.ch/formcont/cours/enseignement-primaire](http://www.unige.ch/formcont/cours/enseignement-primaire)
- Le délai sera communiqué par le secrétariat de la formation continue de l'IUFE.

Le nombre de participant-es est variable selon les éditions en fonction des engagements au DIP.

### Finances d'inscription

- Les frais de formation des enseignant-es recruté-es par le DIP sont pris en charge par leur employeur.
- Pour les candidat-es hors DIP admis-es sur dossier, la finance d'inscription s'élève à CHF 7'500.-

### Horaires

En ligne sur [www.unige.ch/formcont/cours/enseignement-primaire](http://www.unige.ch/formcont/cours/enseignement-primaire)

### Lieux

Campus de l'Université de Genève (Uni Mail, Pavillon Mail, Halle de sport universitaire)

### Renseignements complémentaires

Myriam Vitali Capraro | [iufe-formationcontinue@unige.ch](mailto:iufe-formationcontinue@unige.ch)  
022 379 06 41



### **Autres renseignements utiles/remarques**

#### **Demande de dispense d'UF**

Les étudiant-es peuvent demander des dispenses d'UF jugées équivalentes à des enseignements suivis antérieurement (50% des crédits maximum, incluant les 10 crédits d'équivalences pratiques automatiquement accordés dans le plan d'études), via le formulaire disponible sur la page Web de l'édition du programme correspondante.

#### **Demande d'autorisation d'absence**

Pour toute absence aux cours et/ou aux ateliers, les étudiant-es doivent demander l'autorisation au coordinateur 10 jours avant l'absence, via le formulaire disponible sur la page Web de l'édition du programme correspondante. Aucune autorisation d'absence ne sera accordée sans le préavis de la direction de l'établissement scolaire.

En partenariat avec

Direction générale de l'enseignement obligatoire de Genève (DGEO)